

209C1245
FR0000038259-FS0598

6 octobre 2009

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

EUROFINS SCIENTIFIC

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 5 octobre 2009, la société Ako Capital LLP (1) (61 Conduit Street, Londres W1S 2GB, Royaume-Uni) a déclaré avoir franchi en baisse, le 29 septembre 2009, par suite d'une cession d'actions EUROFINS SCIENTIFIC sur le marché, le seuil de 5% du capital de la société EUROFINS SCIENTIFIC et détenir 700 349 actions représentant autant de droits de vote, soit 4,93% du capital et 4,22% des droits de vote de cette société (2).

(1) Ako Capital LLP est un « investment management company » agissant pour le compte du fonds Ako Master Fund Limited. Ako Capital LLP gère et exerce de manière discrétionnaire les droits de vote attachés aux actions détenues par Ako Master Fund Limited.

(2) Sur la base d'un capital composé de 14 198 574 actions représentant 16 614 300 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.